



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 mars 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 559 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 319 rue Bernard, que le frontage sur la rue Nord pour la future entrée du bâtiment mentionné précédemment soit d'une largeur minimale de 15,24 mètres contrairement au règlement de lotissement en vigueur qui prévoit 30 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 février 2019.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA